



VIRY-CHATILLON



Lundi 31 Août 2015

AA TEXTE - TEXTE | TEXTE +

RECHERCHER

RADIO MARYSE-BASTIÉ

- Maîtrise pratique
- Mairie
- Services municipaux
- Vie municipale
- Vos élus
- Le Maire
- vivre à Viry
- Bienvenue chez vous
- Culture
- Sport
- Économie
- Transports



Vous êtes ici : [Accueil](#) ▶ Vie municipale ▶ Vos élus ▶ Conseil municipal
Vie municipale
vos élus

CONSEIL municipal



INTERCOMMUNALITÉ

La CALPE est en vue

Les élus du Conseil municipal de Viry-Chatillon ont, lors de leur réunion du 25 juin, l'arrêté de prise en compte de la CALPE (CALPE de la Vallée de l'Yonne) dans le Plan de Développement Intercommunal (PDIC) de Viry-Chatillon. Ce document a été adopté par le Conseil municipal de Viry-Chatillon le 25 juin 2015.

En fin d'année dernière, Viry-Chatillon s'est prononcée favorablement sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRC) de la Vallée de l'Yonne. Ce document a été adopté par le Conseil municipal de Viry-Chatillon le 25 juin 2015. Les élus ont également pris en compte les thèmes du bassin de vie, notamment en matière de transports et d'emplois (zone aéroportuaire d'Orly-Paris, M.I.N de Rungis...). Mais aussi les convergences entre les projets de développement sociaux, urbains et économiques portés par les communes de

Viry-Chatillon, Juvisy-sur-Orge et Savigny-sur-Orge qui forment ensemble un territoire dynamique du Sud-Parisien. Les élus se sont prononcés favorablement, lors du Conseil municipal sur cet arrêté validé par le Préfet de l'Essonne, qui propose en plus de modifier le périmètre de la CALPE, d'acter le retrait de Paray-Vieille-Poste qui rejoint la Métropole du Grand-Paris et l'extension à Viry-Chatillon. Ainsi, au 1er janvier 2016, Viry-Chatillon devrait rejoindre la CALPE, composée des communes de Morangis, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, et Savigny-sur-Orge. Avec ce rattachement, Viry-Chatillon deviendra ainsi la porte d'entrée de l'intercommunalité du nord de l'Essonne. Les projets qui seront mis en oeuvre à cette nouvelle échelle de territoire, tout comme les mutualisations qui seront réalisées, constitueront un gage d'efficacité du service public. En participant à cette nouvelle démarche intercommunale, et en s'appuyant sur ses atouts (ZAE, patinoire, piscines, établissements culturels, lacs, savoir-faire en matière de développement durable, infrastructures routières et ferroviaires, vitalité associative...), Viry-Chatillon cherche à contribuer à l'essor du territoire, à affirmer son rayonnement, pour améliorer le bien-être des habitants par un service public de qualité et un environnement préservé.

En rejoignant dans un second temps la Métropole du Grand Paris, les communes de la CALPE devront s'associer à d'autres communes pour constituer un Établissement public Territorial (EPT), dont les statuts et les compétences sont toujours en discussion au Parlement. En termes de périmètre, si plusieurs scénarios sont possibles, Viry-Chatillon préférerait la constitution d'un EPT de 12 communes, soit 232 000 habitants : les communes de la CALPE et Viry-Chatillon, Villeneuve-le-Roi, Chevilly-Larue, Orly et Thiais.

MAISON DE LA MUSIQUE

Classement en Conservatoire à rayonnement intercommunal et validation du projet d'établissement

Lors du Conseil municipal, les élus ont adopté le projet d'établissement du Conservatoire, document obligatoire pour les établissements classés ou en demande de classement. Celui-ci décline les actions pédagogiques et artistiques ainsi que les mesures menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Plusieurs actions sont ainsi développées par la Maison de la musique qui fait par ailleurs l'objet d'une demande de renouvellement de classement en Conservatoire à rayonnement intercommunal :

- des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus ;
- des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les enseignements scolaires (classes à horaires aménagés, ateliers, jumelages ...)
- des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs par un environnement adapté.

CONTRAT DE VILLE

Mise en place du conseil citoyen du quartier du Plateau

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine prévoit la mise en place d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la politique de la Ville – à Viry-Chatillon, sur le quartier du Plateau, donc – sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le Conseil citoyen qui verra le jour à la rentrée sera composé de 20 membres. 10 dans le collège « Habitants » issus du quartier du Plateau et tirés au sort parmi les listes électorales des bureaux de vote n°10, 11, 12, 13 et 14 et parmi les listes élaborées à partir des données transmises par les bailleurs sociaux présents sur le quartier. L'autre collège sera constitué de membres d'associations implantées sur le quartier ou acteurs locaux exerçant une activité professionnelle sur place, désignés par le Maire. Les membres du Conseil citoyen exerceront leur mandat sur l'ensemble de la durée du contrat de ville, jusqu'en 2020.

Objectif : participer à la co-construction du contrat de ville, son suivi et son évaluation ; en favorisant l'expression des habitants et en stimulant leur implication sur le quartier.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

.....

 [Retrouvez les délibérations du conseil municipal - Séance du 25 juin 2015](#)

Prochain Conseil municipal
Mercredi 23 septembre à 20h30
 Salle des présidents de la République
 Hôtel de ville





[Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Contact](#)

Copyright © 2013. Tous droits réservés.